

L'Agglo adopte son Plan de réduction des déchets !

Le Conseil communautaire du 22 mai 2025 a adopté le Plan de réduction des déchets* de la CASGBS. Ce document stratégique inscrit les engagements de l'Agglo pour la réduction de son impact sur l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de ses habitants.



Ce document stratégique s'aligne avec les objectifs de développement d'une économie locale et durable inscrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en 2023, lui-même inscrit au Projet de territoire 2020-2026.

Les étapes

La CASGBS a établi un **diagnostic détaillé du territoire** en octobre 2023 puis a organisé des **ateliers thématiques** début 2024 ayant permis d'identifier les enjeux majeurs et les axes d'intervention prioritaires.

Les habitants, acteurs locaux et élus ont participé à la caractérisation des outils et ressources à mobiliser pour agir efficacement à la réduction des déchets.

Le projet du Plan de réduction des déchets a ensuite été soumis à **consultation du public du 13 janvier 2025 au 13**

février 2025. Une synthèse des observations a ensuite été établie. Les contributions favorables à l'ensemble des actions proposées ont proposé l'ajout de trois indicateurs de suivi :

- le taux de refus dans les collectes sélectives et la part des emballages dans les ordures ménagères résiduelles,
- la part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles,
- les tonnages d'emballages collectés.

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) initialement constituée afin de donner son avis, a été réunie le 11 avril 2025 : elle a émis un avis favorable et approuvé le contenu du Plan de réduction des déchets.

Le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 22 mai dernier le Plan de réduction des

déchets (PLPDMA*) de la CASGBS pour la période 2025 à 2031.

*autrement appelé Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les engagements

Dans ce Plan de réduction des déchets, la CASGBS s'engage à poursuivre, lancer et promouvoir des actions adaptées aux spécificités du territoire.

19 actions regroupées en 7 axes ont été identifiées en vue de réduire la production de déchets :



La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) se réunira annuellement pour suivre la mise en œuvre du programme.

Pour en savoir plus

L'intégralité du dossier du Plan est constituée des documents suivants, consultables et téléchargeables sur le site www.casgbs.fr :

- Le [diagnostic](#) faisant état des atouts et des défis du territoire,
- Les [fiches actions](#),
- Une [synthèse](#) reprenant les points clefs du Plan de réduction des déchets,
- Une [synthèse des contributions](#) du public.

